



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RESULTATS DU PRIX 2015

"INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE, LA BIODIVERSITE ET LE PAYSAGE "

Les lauréats 2015 du Prix "Infrastructures pour la Mobilité, la Biodiversité et le Paysage" (IMBP) ont été récompensés le jeudi 26 novembre 2015 dans le cadre de la clôture de l'Assemblée Générale de l'ADSTD à Nanterre dans les locaux du département des Hauts-de-Seine, en présence d'Yves KRATTINGER, Président du conseil départemental de la Haute-Saône et Président de l'IDRRIM, et de Anne-Marie DUCROUX, Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), Présidente de la section environnement et Présidente du Jury IMBP 2015.

Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire¹ depuis 2010, le **Prix IMBP récompense chaque année les meilleures initiatives** prises par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité (routes, rues, voies vertes, espaces publics urbains, voies ferrées et fluviales, ports, aéroports) **en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité.**

L'objectif : identifier et valoriser les meilleurs projets de préservation, de restauration et de valorisation des écosystèmes et de la biodiversité, y compris les plus petits et les plus ingénieux !

Organisée en partenariat avec la *Revue générale des routes et de l'aménagement (RGRA)*, *Le Moniteur*, *Le Club Technique de la Gazette des Communes-Techni.Cités*, *Terre Sauvage*, *l'Ingénierie Territoriale et Infrastructures & Mobilité*, cette 6^{ème} édition comportait quelques nouveautés. Le Prix est devenu cette année "IMBP" pour une plus grande mise en valeur des liens entre biodiversité et paysages. De plus, une nouvelle catégorie a été créée : "Projets prometteurs", destinée à mettre en valeur les initiatives se situant au stade de la phase étude et conception.

Pas moins de 17 projets et initiatives concouraient à l'édition 2015 du Prix IMBP, portés par 7 départements, 2 services de l'Etat (DIR), 3 collectivités, 1 entreprise, 2 sociétés d'ingénierie.

Le jury, présidé par Anne-Marie DUCROUX (membre CESE) et composé de 23 professionnels reconnus dans le domaine de la mobilité et de l'environnement, a distingué les meilleurs projets à travers 7 catégories :

- Continuités écologiques
- Génie écologique
- Biodiversité et paysage
- Sensibilisation et communication
- Initiatives astucieuses
- Initiatives à l'international
- Projets prometteurs

Le jury a également souhaité décerner **une mention spéciale**, compte tenu de l'aspect transversal et du caractère exemplaire de l'un des projets.

¹ Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France.

LES LAUREATS 2015 DU PRIX IMBP

LAUREAT DE LA CATEGORIE "CONTINUITES ECOLOGIQUES"

Le projet « Restauration de la perméabilité écologique d'une 2x2 voies en service » porté par le département de l'Ain, en partenariat avec LPO Agir pour la biodiversité Rhône-Alpes, la Communauté de Communes du Pays de Gex et le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes.

En 2014, le conseil départemental de l'Ain a mis en place une réflexion sur la problématique de la collision animale sur la 2x2 voies du Pays de Gex (route départementale 884) qui présente un des plus forts taux de mortalités sur la Région. Elle a réuni les associations de protection de la nature afin de former un groupe de travail dont les propositions s'inscrivent dans la mise en place du contrat vert et bleu sur le corridor « Mandement (Suisse) - Pays-de-Gex » prévu pour 2016. La plus importante des mesures est la construction d'un passage à faune supérieur entre Saint-Jean-de-Gonville et Farges, segment identifié comme étant prioritaire pour la grande faune par les analyses de collisions sur le terrain. Ce passage permettra en définitive de restaurer la fonctionnalité du continuum écologique forestier le plus préservé du Pays de Gex, actuellement interrompu par la route.

Contact presse : conseil départemental de l'Ain - Direction des routes : Jacques DURAND – (Responsable d'agence) – jacques.durand@ain.fr - Tél : +33 4 50 28 35 01 | Port : +33 6 88 49 33 95

LAUREAT DE LA CATEGORIE "GENIE ECOLOGIQUE"

Le projet « RD – 643 – Contournement Sud de Cambrai ; Ecologie et Biodiversité ; Une démarche innovante volontaire du département du Nord » porté par le département du Nord, en partenariat avec Biotope Nord Littoral et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)

Au 1er janvier 2007, dans le cadre du transfert des routes nationales d'intérêt local, le Département du Nord a repris la maîtrise d'ouvrage du projet de contournement Sud de Cambrai, comprenant la mise en conformité dans les domaines de l'hydraulique et de la sécurité des travaux déjà engagés par l'Etat et la réalisation totale d'autres sections de la voie nouvelle, sur un itinéraire de 13 km. Le Département a choisi de constituer un couple de maîtrise d'œuvre paysagiste / écologue et a fait refaire l'ensemble des analyses paysagères et des inventaires écologiques, en vue d'un nouveau projet mieux adapté. Ce travail lui a alors permis d'intégrer la nouvelle voie dans son environnement, par la création de corridors écologiques pour la faune et la reconstitution de la flore aux abords des aménagements, afin de rétablir la continuité paysagère. Une démarche volontaire de suivi écologique a ensuite été mise en place, durant 5 ans, permettant de démontrer la fonctionnalité des passages à faune et la recolonisation floristique.

Enfin, dans le cadre de sa politique « zéro-phyto », le Département a mis en place un système d'éco-pâturage pour l'entretien des dépendances vertes du contournement. Parallèlement ont été installés des plants de luzerne afin de lutter contre la prolifération des chardons aux abords des grandes cultures.

Toutes ces actions ont ainsi permis au Département d'intégrer le Contournement de Cambrai dans son territoire biologique et paysager.

Contact presse : Conseil départemental du Nord - Direction de la voirie départementale - ingénierie : François CHARLET – (Directeur Adjoint) – francois.charlet@lenord.fr - Tél : +33 3 59 73 59 21 | Port : +33 6 85 31 30 94

LAUREAT DE LA CATEGORIE "BIODIVERSITE ET PAYSAGE"

Le projet « Une politique routière de l'arbre, respectueuse de la biodiversité et du paysage » porté par le Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec CAUE 34, LPO 34 / GCLR, Aximum Montpellier et Aximum Produit de Sécurité.

Le Pôle Routes et Transports (PRT) du CD 34 a élaboré une politique routière de l'arbre, traduite dans un document de référence à destination de tous les services opérationnels, pour tendre vers des pratiques harmonisées. Malgré la grande vigilance et la sensibilisation de tous les acteurs de la route en Hérault, de nouveaux foyers de chancre coloré se déclarent chaque année. Il n'existe pas, aujourd'hui, de moyen curatif pour lutter contre cette pathologie.

Face à cette menace globale et pérenne sur les paysages méditerranéens, le PRT a développé une stratégie spécifique avec des actions en direction des partenaires. Concernant la biodiversité, l'arbre représente une composante importante de l'écosystème car il est impliqué dans le cycle de vie de nombreux organismes.

Avec des procédures internes adaptées aux différentes échelles des chantiers et à leur niveau de sensibilité, la doctrine routière s'est traduite sur le patrimoine arboré par :

- ✓ La compensation par anticipation des platanes qui seront à abattre à court ou moyen terme, avec une vision prospective de leur espérance de vie.
- ✓ Une expertise de la présence d'espèce, en amont des interventions sur des arbres sensibles, assurée essentiellement par le GCLR (Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon)
- ✓ La définition d'un calendrier préférentiel par espèces selon le type d'intervention, avec collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le GCLR
- ✓ La mise en place d'un dispositif de management environnemental pour les chantiers de modernisation à forts enjeux
- ✓ La mise en place d'une action expérimentale liée à l'isolement des alignements d'arbres avec la pose de glissières de sécurité innovantes positionnées à moins de 60 cm du bord de voie

Contact presse : Conseil départemental de l'Hérault - Direction des Politiques Techniques des transports et de l'Innovation : Philippe POURCEL – Directeur - Tél : +33 4 67 67 72 35 | Port : +33 6 85 71 77 61 | Email : ppourcel@herault.fr

LAUREAT DE LA CATEGORIE "SENSIBILISATION ET COMMUNICATION"

Le projet « Aménagement de la place d'Austerlitz, un archipel de nature en ville » porté par l'Eurométropole de Strasbourg

A Strasbourg, la place d'Austerlitz, réaménagée entre 2011 et 2012, a fait l'objet d'une concertation innovante qui a permis aux habitants de participer à la définition d'un programme où la question du végétal était centrale. La place d'Austerlitz, ancienne gare routière de Strasbourg reconvertie d'abord en parking, a bénéficié, dans le cadre d'une campagne de requalification de nombreuses places de la ville, d'un nouvel aménagement livré en juin 2012. Pour répondre à cette demande, le cabinet DIGITALE Paysage a conçu une place qui s'articule autour des différents flux de circulation, où le piéton, l'automobiliste et le cycliste cohabitent de façon harmonieuse.

Pour ce nouvel aménagement, la Ville a souhaité impliquer les résidents du quartier. Dès 2008, un processus de concertation innovant a été mis en place, associant habitants et commerçants avec une présentation du diagnostic aux associations. Début 2009, une réunion publique a permis de présenter le diagnostic et les objectifs du cahier des charges à la population avant d'être soumis, début avril 2009, aux conseils de quartier. Des membres des associations du quartier ont été associés au jury du concours de maîtrise d'œuvre. Dès le démarrage du chantier (en mai 2011) et jusqu'à sa livraison (en juin 2012), des réunions « info chantier » ont été organisées chaque 1er et 3e jeudi du mois avec les habitants. Cette vaste concertation a permis d'identifier les souhaits et les attentes des riverains pour un projet d'aménagement conforme à leurs attentes.

Contact presse : Eurométropole de Strasbourg - Direction des espaces publics et naturels / service aménagement espace public Strasbourg : Guillaume GENOYER – Tél : +33 3 68 98 66 91 | Port : +33 6 32 75 00 34 | Email : guillaume.genoyer@strasbourg.eu

LAUREAT DE LA CATEGORIE "INITIATIVES ASTUCIEUSES"

Le projet « Déviation routière de Troissereux – Continuité écologique en phase chantier : dispositif provisoire de guidage des chiroptères » porté par Egis Structures et Environnement, en partenariat avec le département de l'Oise, Bouygues TP région France, DTP, Colas Nord Picardie et Biositiv.

La déviation de Troissereux (Département de l'Oise) est un projet de route de 2x2 voies, d'une longueur de 7 km environ. Le projet est situé dans un secteur à enjeux environnementaux notables, avec notamment la présence de corridors écologiques majeur. Dans un contexte environnemental très contraint, le Conseil Départemental de l'Oise, porteur initial du projet, a été conduit à étudier dix variantes de tracé. La variante finalement retenue comprend une tranchée couverte de 275 mètres à vocation environnementale et de transparence écologique. Une première campagne de terrain, réalisée au printemps 2015 par le pôle Biodiversité et Ingénierie Ecologie d'Egis, a confirmé que les chiroptères qui fréquentaient toujours les lisières forestières ne franchissaient pas le déblai de la tranchée couverte en phase chantier. Afin de maintenir la fonction du corridor, un dispositif provisoire de guidage des chauves-souris au niveau du déblai de la future tranchée couverte a rapidement été mis en place.

Dès le mois de juin 2015, un assemblage de « phares acoustiques » pour chiroptères, une première en France, a été mis au point grâce à l'ingéniosité, l'expertise et la réactivité des intervenants du projet. Un suivi par trajectographie 3D et caméra infrarouge démontrent l'efficacité du système adopté.

Contact presse : Egis Structure et Environnement - Service Egis Environnement : Hippolyte POUCHELLE, Ingénieur écologue
Tél : +33 4 37 72 44 87 | Port : +33 6 22 00 58 53 | Email : hippolyte.pouchelle@egis.fr

LAUREAT DE LA CATEGORIE "PROJET PROMETTEURS"

Le projet « Aménagement des abords du Stade Océane de l'agglomération havraise » porté par Richez Associés paysage, en partenariat avec Zom'Archi, Infra Services et Philippe Massé de BET mobilité et déplacement.

Autour des abords du nouveau stade Océane de l'agglomération havraise, le groupement de maîtrise d'œuvre a conçu un aménagement paysager de 5 ha, à l'échelle du paysage de la plaine alluviale auquel il appartient. A partir d'un site contraint et de faible intérêt environnemental, le groupement de maîtrise d'œuvre a su traduire chaque contrainte en opportunité d'aménagement. Dès le début du projet, la question de la gestion intégrée de l'eau a été un impératif pour l'équipe. En effet, la médiocre qualité du sous-sol peu perméable et la proximité de la nappe phréatique ont rendu indispensable la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales et d'un système de dépollution par lagunage. De même, les exigences de réduction de nuisances aux riverains voisins et de sécurité au regard de la proximité de voies ferrées ont rapidement conduit à ceinturer une partie du site avec une butte boisée au pied de laquelle une série de douves humides permettait de diversifier la palette végétale. Enfin, la problématique de la préservation de certaines espèces sensibles sur le site a enrichi le parti pris paysager en donnant aux espaces plantés, une vocation de biotopes spécifiques ainsi qu'une vraie valeur patrimoniale.

Ce projet a donc permis de faire la synthèse des contraintes imposées par les divers acteurs et de les transformer en atouts pour offrir un nouveau lieu de vie qui accorde une place centrale à la qualité environnementale pour le bénéfice de tous les usagers et habitants du site.

Contact presse : Richez Associés paysage - Service paysagiste : Vincent COTTET, Urbaniste Paysagiste Tél : +33 1 43 38 22 55 | Email : vincent.cottet@richezassocies.com

MENTION SPECIALE DU JURY

Le Contournement de Lons le Saunier porté par de conseil départemental du Jura, en partenariat avec Jura Nature Environnement et Matthieu Lavigne de C/O ALP'ETUDE.

Le Département du Jura vient de mettre en service la troisième et dernière section du Contournement de Lons le Saunier. Les thématiques du paysage et de la biodiversité ont fait l'objet d'une très grande attention grâce à un partenariat inédit entre le Département et les associations naturalistes, en particulier Jura Nature Environnement. Cette attention, bien au-delà des prescriptions réglementaires, se traduit par une volonté constante d'insérer au mieux la route dans son environnement, afin de laisser penser aux usagers et riverains qu'elle a toujours été présente, tout en permettant à la biodiversité de se « réadapter » pendant et après les travaux. Importants modelages cohérents avec les formes des collines traversées par la route, allongement du viaduc de la Sorne pour préserver les divagations de la rivière, réaménagement en mares des bassins de décantation de la phase travaux, création de passages à grande faune et à petite faune, expérimentation d'évolution spontanée de talus non revêtus de terre... sont autant de mesures, chacune avec son importance propre, et chacune faisant partie d'un ensemble permettant l'intégration paysagère de la route, le maintien de la biodiversité existante et le développement d'une autre biodiversité consécutive aux travaux.

Contact presse : Conseil départemental du Jura - Sous-direction des investissements Routiers ; Mission Grands Projets : Bénédicte MARGERIE, Chef de mission Tél : +33 3 84 87 42 56 | Email : bmargerie@jura.fr

Contact presse : marine.havard@idrrim.com | 01.44.13.32.99 | www.idrrim.com

Créé en 2010, l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés agissant dans le domaine des infrastructures de mobilité et espaces urbains : Etat, collectivités locales, services techniques, ingénierie privée, entreprises, associations partenariales, écoles et organismes de recherche, établissements du réseau scientifique et technique de l'Etat.

Lieu de convergence et d'échanges, l'IDRRIM propose un cadre de réflexion et d'actions pour coproduire et partager un référentiel commun (normes, bonnes pratiques, règles de l'art, outils méthodologiques). L'objectif : répondre de manière homogène aux problématiques techniques et stratégiques liées à la conception mais aussi à la gestion d'infrastructures de transport et d'espaces publics de mobilité.